

LE SALON DE L'ENTREPRISE EN NORMANDIE

ORGANISÉ PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Salon
PLANÈTE CRÉA
10^{ème} ÉDITION



7 et **8**
décembre
2016

CAEN
PARC EXPO

www.planetecrea.com



un événement des

 CCI NORMANDIE



BIENVENUE A CET ATELIER :

Trouvez les accompagnements et
les aides adaptées à votre projet

ACCRE

- Exonération partielle des charges sociales la 1ère année (sauf CSG, CRDS et retraite complémentaire soit environ 12%) – Les trimestres de retraite sont validés.
- Formulaire à déposer le jour de l'immatriculation (maxi 45 jours après l'immatriculation)

Conditions :

- Demandeurs d'emploi, indemnisés ou susceptibles de l'être
- Demandeurs d'emploi non indemnisés ayant été inscrits depuis au moins 6 mois au Pôle Emploi
- Bénéficiaires du RSA (Revenu Solidarité Active), de l'API (Allocation Parent Isolé), de l'AI (Allocation d'Insertion), de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
- Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté
- Travailleurs reconnus handicapés ayant moins de 30 ans
- Jeunes de 18 à moins de 26 ans (sans autre condition)
- Jeunes de 26 à moins de 30 ans (sans droits Assédic ou reconnus handicapés)
- Bénéficiaires du CLCA (arrêt total / partiel d'activité pour congé parental pour enfant de moins de 3 ans)
- Les créations d'entreprises en ZUS (Zones Urbaines Sensibles) ou ZFU (Zone Franche Urbaine)

ARE OU ARCE ?

- ARCE : aide financière versée sous forme de capital à hauteur de 45 % au démarrage
- ARE : allocations chômage versée en mensuel (condition : rémunération de l'activité < 70 % ancien salaire de base)
- Bénéficiaires : Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi

PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE CALVADOS

- Prêt personnel à taux zéro et sans garantie
- Entreprise inscrite depuis moins de 6 mois (phase de création) ou depuis moins de 3 ans (phase de développement)
- Prêt moyen 7 000€ (entre 3 000€ et 30 000€)
- Durée entre 2 et 5 ans avec différé éventuel de 6 mois
- Passage devant un comité d'agrément

PRÊT D'HONNEUR RÉSEAU ENTREPRENDRE

- A l'issu du comité d'engagement, l'association Réseau Entreprendre vous accordera un prêt d'honneur : de 15.000 à 50.000 € (jusqu'à 90.000 € pour les projets innovants), accordé à la personne et remboursable sur 5 ans, sans intérêt ni garantie.
- Ce prêt abondera vos fonds propres et facilitera l'obtention d'autres financements bancaires.

COUP DE POUCE

- Subvention correspondant à 15% maximum du plan de financement qui ne doit pas dépasser 54 000 € en création et 90 000 € en reprise.
- Un prêt complémentaire est exigé
- Création ou reprise de moins de 10 salariés
- L'entreprise doit être créée ou reprise depuis moins de 6 mois
- Les autoentrepreneurs doivent être demandeurs d'emploi au moment de la déclaration d'activité et leur activité doit être exercée à titre principal.

IMPULSION CONSEIL

- Subvention à hauteur de 50 % des dépenses éligibles sur la base de 1 200 €HT / jour dans la limite de 23 000 €.
- Dépenses éligibles :
 - Innovation et développement économique
 - Modernisation de l'outil de production
 - Amélioration de l'organisation industrielle
 - Excellence environnementale
 - Gestion du facteur humain

CONVENTIONS AVEC LES BANQUES

CREAVENIR

- Aides, subventions et prêts d'honneurs d'un montant maximal de 8 000 € à 0%, sans garantie
- Durée sur 5 ans
- Pour les sociétaires du Crédit Mutuel

ATOUT REUSSITE

- Participation au stage 5 Jours pour Entreprendre (prise en charge partielle de 50 %) ou équivalence
- Prêt à 0%, max. 10 000 € (création) et 12 000 € (reprise), sans garantie, durée max. de 5 ans
- Être client du Crédit Agricole de Normandie

RSE

- Participation au stage 5 Jours pour Entreprendre
- Prêt à 0%
- Être client de la Caisse d'Epargne

AGEFIPH

- Aide à la création d'entreprise pour les personnes handicapées reconnues travailleurs handicapés auprès de la CDAPH*

*Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées

- Invalidité permanente d'au moins 10%
- Être demandeur d'emploi
- Subvention dans la limite de 6 000 €
- Sous condition d'un apport de 1 500 €
- Cette aide doit être restituée en cas de cessation de l'activité dans les 36 mois de son attribution

Contact :

- AGEFIPH - 3 place St Clair
- 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

L'ADIE

- Un microcrédit jusqu'à 6.000 € sur 48 mois avec un montant maximum de 10 000 € pour tout type de projet.

Contact :

ADIE

Parc d'Activités Porte Sud - 16, rue Alfred Nobel

14123 IFS

Tél : 02 31 83 52 68

GARANTIE FRANCE ACTIVE

- Outil de garantie des prêts pour faciliter l'accès au crédit bancaire, destiné à financer du Besoin en Fonds de Roulement ou des investissements

Conditions :

- Structure en création ou créée depuis moins de 3 ans
- Créée par des personnes sans emploi ou en situation de précarité
- Prêt bancaire moyen terme (pas de montant minimal ni maximal)
- Taux de couverture de 65 % du prêt avec un montant garanti limité à 30 500 € et sur une durée de 5 ans
- Coût : 2 % du montant garanti

GARANTIE FGIF

- Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- Outil de garantie des prêts contractés pour financer du BFR ou des investissements

Conditions :

- Structure en création, ou créée depuis moins de 5 ans
- Dirigée par une femme
- Prêt d'un montant compris entre 5 000€ et 27 000 €, et d'une durée de 2 à 7 ans.
- Taux de couverture de 70 % du prêt garanti
- Coût de cette garantie : 2,5 % du montant du prêt garanti.

LES ZONAGES

Zones Franches Urbaines :

- Certains quartiers de Caen (Mairie de Caen)
- Certains quartier d'Hérouville (Cécile GAUGER)

Et prendre contact avec la mairie du futur siège social de l'entreprise.

Merci pour votre écoute

Bonne visite sur le salon